



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination interministérielle  
et de l'ingénierie territoriale**

**Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

N° 479 / 2025 du 11 mars 2025

**ARRÊTÉ**  
**modifiant la composition du conseil départemental de l'environnement  
et des risques sanitaires et technologiques**

**Le préfet de l'Allier**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1416-1 et R.1416-1 à R.1416-6 ;
- Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 15 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 3081-2006 du 31 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de l'Allier, notamment son article 5 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2476-2023 du 29 septembre 2023 portant nouveau règlement intérieur du CoDERST ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012-2024 du 13 septembre 2024 portant renouvellement de la composition du CoDERST de l'Allier ;
- Vu** le courriel du 12 février 2025 par lequel le service communal d'hygiène et de santé de Vichy désigne un nouveau membre suppléant pour le représenter au sein du CoDERST, en remplacement de M. DELORME ;
- Vu** le courrier du 4 mars 2025 par lequel la chambre d'agriculture de l'Allier, suite à l'installation de ses nouveaux membres, fait part de la désignation de deux nouveaux représentants titulaire et suppléant au sein du CoDERST ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est modifiée ainsi qu'il suit :

**a) en qualité de représentants de l'État :**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile, ou son représentant ;
- M. le chef du service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ou son représentant ;

- M. le chef du service de la santé, de la protection des animaux et de l'environnement de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, ou son représentant ;
  - M. le chef du service de l'aménagement et de l'urbanisme durable des territoires de la direction départementale des territoires, ou son représentant ;
  - M. le chef du service de l'environnement de la direction départementale des territoires, ou son représentant.
- b) **en qualité de représentant de l'agence régionale de santé :**
- la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant.
- c) **en qualité de représentants des collectivités territoriales :**
- Département :  
*Titulaire* : M. Christian CHITO, vice-président du Conseil départemental, conseiller départemental du canton de Montluçon-3 ;  
*Suppléante* : Mme Isabelle MICHAUD-USSEL, conseillère départementale du canton de Dompierre-sur-Besbre.  
*Titulaire* : M. Stéphane ABRANOWITCH, conseiller départemental du canton d'Huriel ;  
*Suppléante* : Mme Juliette WERTH, conseillère départementale du canton de Montluçon-4.
  - communes :  
*Titulaire* : M. Christophe de CONTENSON, maire de Couzon ;  
*Suppléant* : M. Philippe MONDET, adjoint au maire d'Espinasse-Vozelle.  
*Titulaire* : M. Frédéric VERDIER, maire de Besson ;  
*Suppléant* : M. Alain CHERVIER, maire de Bresnay.  
*Titulaire* : M. Sylvain BOURDIER, maire de Commentry ;  
*Suppléant* : M. Pierre THOMAS, maire d'Ygrande.
- d) **en qualité de représentants des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :**
- Union fédérale des consommateurs de Moulins :  
*Titulaire* : M. Luc MAILLARD ;  
*Suppléante* : Mme Annie BROSSARD.
  - Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique :  
*Titulaire* : M. Laurent GAILLARD ;  
*Suppléant* : M. Didier JEROME.
  - Association France nature environnement Allier :  
*Titulaire* : Mme Michelle PETIT ;  
*Suppléante* : Mme Andrée ROUFFET-PINON.
- e) **en qualité de membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil :**
- Chambre d'agriculture :  
*Titulaire* : M. Gérald BACCONNIER ;  
*Suppléant* : M. Pierre BRENON.

– Chambre de commerce et d'industrie :

*Titulaire* : M. Régis COULON ;

*Suppléant* : M. Thierry BOUTET.

– Chambre de métiers et de l'artisanat :

*Titulaire* : M. Bernard LOPEZ ;

*Suppléant* : M. Stéphane GAUTHIER.

f) **en qualité d'experts dans les domaines de compétence du conseil** :

– Ordre des architectes de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

*Titulaire* : M. Frédéric BOUESNARD.

– Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Auvergne :

*Titulaire* : M. Christophe BONNAUD ;

*Suppléant* : M. Brice CHARBONET.

– Observatoire agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air (ATMO) Auvergne-Rhône-Alpes :

*Titulaire* : Mme Lise MISSIAEN ;

*Suppléant* : M. Arnaud RACHER.

g) **en qualité de personnes qualifiées** :

– M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant ;

– Mme Sylvie DESJOBERT, géologue

– Médecin :

*Titulaire* : Dr Jean-François BAYET ;

*Suppléante* : Dr Nadine GIRON-MINARD.

– Service communal d'hygiène et de santé de Vichy :

*Titulaire* : M. Thomas GUILLAUMIN ;

*Suppléants* : Mme Elodie MOTTE et M. Dominique JACQUES.

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2012-2024 du 13 septembre 2024 susvisé, portant renouvellement de la composition du CoDERST de l'Allier, demeurent inchangées.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le

**11 MARS 2025**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

Olivier MAUREL